

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES FORMULEES PAR LE GROUPE « IMAGINONS OBERNAI ! »

Question 01 : produits du domaine public

Conformément à la réglementation, la Ville d'Obernai veille à ce que **toute occupation du domaine public**, pour quelque motif que ce soit (terrasse de restaurant, installation de chantier, échafaudage...) **fassse l'objet d'une demande préalable** permettant à l'autorité municipale d'édicter les prescriptions nécessaires afin de **garantir la sécurité des installations et des autres usagers du domaine public**.

L'autorisation municipale prévoit par ailleurs **systématiquement le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public**, selon les tarifs adoptés par le Conseil Municipal, dès lors que l'activité développée poursuit un but privé et commercial.

S'agissant du **chantier de l'ancien site MATCH**, et suite à la sollicitation des promoteurs, la **Ville a autorisé l'implantation d'un local provisoire de commercialisation à compter du 16 octobre 2017**. Une convention d'occupation du domaine public a été conclue à cet effet en date du 6 octobre 2017, prévoyant une redevance d'un montant de 0,28€/m²/jour (selon délibération tarifaire n°071/03/2017 du 20 juin 2017, tarif inchangé à ce jour). La facturation interviendra à l'issue de l'occupation, selon la durée effective de cette dernière.

Concernant le **chantier du promoteur ALCYS rue des Bonnes Gens**, l'**arrêté municipal n°2020/061/PM/TEMP du 22 mai 2020** portant permission de voirie et qui fait suite à une visite contradictoire sur site en date du 7 mai 2020 ayant permis de déterminer les conditions d'occupation du domaine public, prévoit le **paiement d'une redevance d'occupation** selon le tarif suivant : gratuité les 30 premiers jours puis 0,20 €/m²/jour les 30 jours suivants puis 0,40 €/m²/jour au-delà (selon délibération tarifaire n°080/04/2019 du 8 juillet 2019 en vigueur). Le montant exact à payer sera déterminé à l'issue de l'occupation et détermination de la durée exacte d'occupation.

Bernard FISCHER



Maire d'Obernai
Vice-Président du Conseil Départemental
Du Bas-Rhin

